

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°28 du 24 juillet 2008**

**PARTIE PERMANENTE**

Armée de terre

Texte n°17

**INSTRUCTION N° 301830/DEF/PMAT/RES**

modifiant l'instruction n° 480940/DEF/PMAT/RES du 21 juin 2006 relative au recrutement, à l'accès ou à la reprise d'activité dans la réserve opérationnelle de l'armée de terre.

*Du 9 juillet 2008*

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE L'ARMÉE DE TERRE : *bureau réserve.*

**INSTRUCTION N° 301830/DEF/PMAT/RES modifiant l'instruction n° 480940/DEF/PMAT/RES du 21 juin 2006 relative au recrutement, à l'accès ou à la reprise d'activité dans la réserve opérationnelle de l'armée de terre.**

*Du 9 juillet 2008*

NOR D E F T 0 8 5 1 4 4 3 J

---

*Texte modifié :*

Instruction n° 480940/DEF/PMAT/RES/ du 21 juin 2006 (BOC N°7 du 20 avril 2007, texte 1. ; BOEM 312.2.1).

*Référence de publication :* BOC N°28 du 24 juillet 2008, texte 17.

---

L'instruction n° 480940/DEF/PMAT/RES du 21 juin 2006 est modifiée comme suit :

Le troisième alinéa du point 1.6. est remplacé par l'alinéa suivant :

« Ils souscrivent leur contrat d'ESR avec le grade d'aspirant. »

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'administrateur civil hors classe,  
directeur de projet,*

Jean-Baptiste HOUCHET.